



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 43

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 30 septembre 2020

## OBJET :

DE-20-09-1-40) SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION DANS LE  
CONTEXTE DE LA DEMANDE DE LABELLISATION AU TITRE DES  
MAISONS SPORT-SANTE

L'an deux mille vingt, le mercredi trente septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par  
Madame le Maire le jeudi 17 septembre 2020 conformément au Code général  
des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu  
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL,  
Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, Mme  
BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, M. VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme  
TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme  
ALBERT, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M.  
CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme  
VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M.  
GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme  
RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M.  
BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, Mme  
BALAGNA-RANIN.

Absents excusés : .

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme ALBERT

*Le Conseil...*

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20200930-lmc1H7719H1-DE  
Date de réception en Préfecture : 08/10/2020  
Date de Publication : 08/10/2020

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'appel à projet relatif aux « Maisons sport-santé » publié conjointement par le Ministère des sports et le Ministère des solidarités et de la santé ;

Considérant que l'enjeu représenté par la création d'une Maison sport-santé municipale s'inscrit pleinement dans les politiques sportive et de santé publique portées par la Ville ;

Considérant l'opportunité de bénéficier d'une aide financière de l'Etat dans l'hypothèse où la labellisation « Maison sport-santé » serait attribuée au projet présenté par la Ville ;

Après avis de la commission Jeunesse, Sports, Démocratie participative, Vie des quartiers, Santé du 24 septembre 2020,

## DÉLIBÈRE

*à l'unanimité,*

ARTICLE I : Autorise le Maire à solliciter une subvention dans le contexte de la labellisation de son projet de Maison sport-santé, après étude du dossier par le Comité de programmation national.

ARTICLE II : Autorise le Maire à signer tout document et à engager toute démarche pour la bonne suite de cette affaire.

ARTICLE III : Dit que les recettes seront encaissées au budget primitif sur les chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

Le Maire

*Signé*